

DRC4731 – Titre Droit comparé de l'intelligence artificielle

Nom du professeur(e) Céline Castets-Renard

Trimestre Été 2023

Description du cours

Description générale du cours

D'Alexia à Siri, des recommandations Amazon à la recherche guidée par Google, l'intelligence artificielle est partout ! Elle irrigue même désormais les activités des administrations, par exemple les systèmes de lutte contre la fraude fiscale, les procédures de tri des demandes des candidats à l'immigration ou encore de surveillance pour renforcer le maintien de l'ordre, au travers de technologies comme la reconnaissance faciale. Le service public de la justice peut être plus efficace par une meilleure gestion des dossiers et prévision des dossiers à l'aide d'outils d'IA. Les entreprises s'en emparent aussi pour trier les candidatures aux offres d'emplois ou mieux gérer les ressources humaines. Le droit de l'intelligence artificielle vise à encadrer ces procédés techniques pour garantir notamment leur efficacité, leur transparence, l'équité, la non-discrimination, la protection des données personnelles et de la vie privée.

Ce cours aborde les principaux enjeux sociaux, éthiques et légaux de l'intelligence artificielle et de la robotique. Suivant une perspective de droit comparé, les règles de droit étudiées porteront sur le droit canadien et le droit européen.

Description détaillée du cours

L'intelligence artificielle est partout et irrigue tous les champs de la société et du droit. Elle repose sur la mise en œuvre d'algorithmes et peut aussi être intégrée dans la robotique. Les systèmes d'IA peuvent être basés sur des logiciels agissant dans un monde virtuel, comme les assistants vocaux, ou bien intégrés dans le matériel, tels les robots avancés ou les voitures autonomes. Deux grandes approches de l'IA sont reconnues : une première utilise des modèles prédéfinis pour atteindre des objectifs, alors que la seconde repose sur l'apprentissage machine (*machine learning*) pour entraîner un système à atteindre des objectifs.

L'IA suscite aujourd'hui un fort engouement pour résoudre des problèmes complexes, voire les anticiper, par exemple en médecine, police ou justice dites « prédictives ». Les opportunités sont réelles mais ne doivent pas occulter les risques pour les individus et la société. De nombreuses études ont ainsi montré que des inégalités de genre, de race, d'âge ou de handicap peuvent être renforcées ou générées par les systèmes d'IA, tant à l'égard des individus ou groupes d'individus que des régions ou États entre eux.

Ce cours interrogera la mise en œuvre de systèmes automatiques d'IA et leur impact sur la société. Des questions juridiques et éthiques surviennent et il s'agira de savoir quelles sont les problématiques morales ou sociales posées, ainsi que d'identifier les solutions légales et éthiques proposées ou susceptibles de s'appliquer, afin de minimiser la survenance des risques identifiés.

L'École d'été comportera un colloque international pendant 2 jours (24 et 25 mai 2023).

Objectif du cours

Ce cours s'adresse tant aux étudiant(e)s souhaitant avoir une compréhension générale des principaux enjeux de l'intelligence artificielle qu'à ceux désireux d'embrasser une carrière spécialisée en droit des technologies/propriété intellectuelle (IT/IP) dans une perspective pratique ou académique.

Méthode d'enseignement

Est attendue une attitude engagée et participative des étudiant(e)s, de façon à nourrir les débats.

Méthode d'évaluation

Plusieurs méthodes d'enseignement seront mêlées, suivant une présentation magistrale, afin d'exposer clairement le droit applicable, des lectures à faire avant le cours pour faciliter la compréhension des principaux enjeux et nourrir les débats.

Des activités seront aussi proposées aux étudiants pour encourager la participation active par différents moyens, comme un exposé et des présentations d'actualités, ainsi que des débats interactifs.

La diversité des méthodes peut se résumer comme suit :

- Participation lors des séminaires en classe
- Résumé d'articles et des tables rondes lors du colloque international qui se déroulera dans le cadre de l'École d'été
- Formation à l'apprentissage de la recherche par la remise d'un travail final sous supervision.

Principaux instruments de travail

- Politiques stratégiques de l'IA
- Doctrine canadienne et européenne sur le droit et l'éthique de l'IA (en français et en anglais) ;
- Textes du droit canadien et québécois, du droit de l'Union européenne sur l'IA, la prise de décision automatisée, la protection des données personnelles, etc.